



Assistance en escale nouvelle vague de déréglementation : **DANGER!**

En 1996 une directive européenne sur l'assistance en escale était mise en œuvre imposant dans tous les pays d'Europe l'ouverture des marchés dans ce secteur d'activité et donc une libéralisation et une intensification de la concurrence.

Avec l'ETF (La Fédération européenne des travailleurs des transports) nous avons combattu cette directive. Les actions menées ont permis d'en limiter plusieurs effets négatifs.

Depuis, plusieurs tentatives de révision ont été entreprises. Une nouvelle réglementation est en cours d'élaboration qui conduira, si elle est menée à son terme, à toujours plus de déréglementation, plus de concurrence, et donc plus de précarité et de remises en causes pour les salariés des entreprises d'assistance en escale, les aéroports, les compagnies aériennes.

Le projet de révision conduit notamment :

- A passer, pour les aéroports de plus de 5 Millions de passagers, ou 100 000 Tonnes de fret, le nombre d'opérateurs de 2 à 3 pour les services bagages, piste, fueling, fret et poste alors que ceux-ci pouvaient jusqu'à présent être limités à 2 sur décision des Etats.
- A imposer une séparation juridique des activités d'assistance pour les aéroports conduisant à plus de sous-traitance et d'externalisation d'activités avec tout ce que cela comporte en terme de perte de garanties et déstructuration des statuts des salariés.

Ces modifications, généreront la sous-traitance et l'externalisation d'activités dans les aéroports, les sociétés d'assistance, les compagnies aériennes. Elles accroîtront la concurrence qui s'exerce toujours, l'histoire le démontre, sur la base d'une réductions des coûts et donc des frais de personnels au détriment des salariés. Elles conduiront à plus de déréglementation sociale pour imposer le « système à bas coût » comme norme sociale.

Ce 14 novembre 2011, dans tous les aéroports européens, dans le cadre d'une action soutenue par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) qui représente plus de 250.000 salariés de l'aviation civile et dont la FEETS FO est membre, nous entendons sensibiliser les salariés du transport aérien sur les dangers de cet abaissement des normes sociales orchestré par la Commission européenne à travers la révision de la directive sur l'assistance en escale.

**NON à la dérégulation sociale,
NON à l'accroissement de la libéralisation de l'assistance en escale.**



Galerie Agora,
Rue du Marché aux Herbes 105, Bte 11
B-1000 Brussels
Telephone +32 2 285 46 60
Fax +32 2 280 08 17
Email: etf@etf-europe.org
www.etf-europe.org

European Transport Workers' Federation
Fédération Européenne des Travailleurs des Transports
Europäische Transportarbeiter-Föderation
Federación Europea de los Trabajadores del Transporte

KBC Bank, Rue d'Arenberg 11, B-1000 Brussels
Account number: 430-0386621-67

Journée d'action de l'assistance en escale le 14 novembre 2011

Pas touche à nos emplois dans l'assistance en escale !

Aujourd'hui, des centaines de travailleurs de l'assistance en escale à l'appel des organisations syndicales européennes participent à une action concertée organisée dans les aéroports européens pour défendre des emplois de qualité afin de garantir une réelle sécurité aéroportuaire. Cette action est soutenue par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) qui représente plus de 250.000 salariés de l'aviation civile.

Des rassemblements organisés par 9 syndicats ont lieu dans 15 aéroports européens pour s'opposer à la proposition de la Commission européenne, qui aggravera la dérégulation du marché de l'assistance en escale et accentuera la fragilisation des niveaux de vie déjà indécents des travailleurs du secteur.

Cette journée d'action entend sensibiliser le public au déclin des normes sociales et à l'instabilité du marché du travail orchestrée par l'Union Européenne. Le marché de l'assistance en escale ne peut être en proie à une chute incessante vers un modèle à bas prix incompatible avec l'approche préventive de sûreté et de sécurité qui caractérise le secteur. La seule intention de ce modèle est de réduire les coûts du travail alors que le secteur a besoin d'investissements.

Notre message est clair : la future proposition de la Commission européenne aura un effet déstabilisateur sur l'organisation des aéroports et encouragera une mise en concurrence sans merci. Les aéroports sont déjà soumis à de fortes pressions sur les structures de leurs coûts, obligeant les entreprises d'assistance en escale à éroder encore et encore les conditions de travail et les salaires pour dégager des bénéfices d'autant plus importants. Les travailleurs n'accepteront plus la précarité et refusent d'être traités comme le seul et unique facteur d'économie. Le coût du travail ne peut être la variable d'ajustement de la libre concurrence.

Nous voulons attirer l'attention des usagers sur le besoin pour l'Union européenne d'assurer la stabilité de l'emploi et la protection des travailleurs employés dans ce secteur plutôt que d'en approfondir la dérégulation. La libéralisation et la multiplication des intervenants autour d'un avion ne peut que dévaloriser le facteur humain et mettre en danger toute bonne coordination et prévention, dont l'importance est cruciale dans la chaîne de la sécurité et de la sûreté du secteur aérien tant pour les usagers que pour les travailleurs.

L'heure de la vérité a sonné. Les travailleurs de l'assistance en escale refusent de laisser l'UE déprécier plus encore leurs emplois. Nous n'acceptons plus la montée en puissance des pressions économiques. Elles diminueront la qualité des emplois et des services dans les aéroports. Cette pression économique, organisée par les compagnies aériennes, ne peut être un prétexte pour refuser des revalorisations sociales fondamentales. L'UE doit travailler dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et améliorer les droits sociaux de ses citoyens.



President Graham Stevenson

General Secretary Eduardo Chagas

Vice Presidents Alexander Kirchner
Brigitta Paas

